

**COMPTE RENDU DU BUREAU DU C. C. A. S.
DU LUNDI 3 OCTOBRE 2016**

Réunion du bureau du CCAS à 20 H 30.

Date de la convocation : 23 septembre 2016

Présents : 9 R. MASSEBEUF, J. CAMOIN, C. PARGOIRE, N. MACIEJEWSKI, D. LAFONT, N. VITIELLO, L. CLAUZIER, B. BONNEFOI, Y VIALLE

Absente excusée : 1 C. GRIFFON

Procuration : 1 C. GRIFFON à B. BONNEFOI

Secrétaire de séance : Caroline PARGOIRE

1/OBJET : Bilan de la fête des enfants du 18 septembre 2016

80 enfants se sont inscrits à la fête des enfants, 19 ne sont pas venus, ce qui est dommage pour les goûters qui ont été préparés. La question est posée de savoir de ce que l'on fait des goûters restants ?

Les goûters plus adaptés aux plus jeunes ont bien été appréciés.

Prévoir de remettre des brioches de boulangerie ?

Le nombre de gâteaux confectionné a été suffisant.

50 tickets de modules gonflables ont été utilisés.

Pour l'année prochaine prévoir de mettre les boules carrées et les ânes plus près afin que tous les enfants puissent les voir.

Bénéfice net de la buvette : 166.98 €

2/OBJET : Préparation du repas du CCAS du 4 décembre 2016

Le Maire rappelle la délibération du bureau du CCAS du 23 mars 2015 relevant l'âge minimum des bénéficiaires du Noël des Aînés. Pour cette année 2016 l'âge minimum est 66 ans.

1 - Repas de Noël du 4 décembre 2016 :**1.1 – Choix du traiteur :**

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** de retenir la proposition du restaurant LE ROMARIN de Saint Didier sous Aubenas pour le repas de Noël au prix de 22 € par repas ;
- **charge** Mme Josiane CAMOIN de négocier au mieux les prestations servies.

1.2 – Prix du repas pour les non ayant droits :

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **fixe** le prix du repas pour les non ayant droits à 28 € par personne (et ceci quel que soit le lieu de résidence).
- **précise** que le nombre de places pour le repas est limité à 130.

2 – Bons d'achat 2016 :

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **offre** la possibilité aux personnes âgées ne venant pas au repas de bénéficier d'un bon d'achat d'une valeur de 26 € ;
- **précise** que les bons d'achats seront à utiliser en une seule fois auprès du supermarché CASINO et du SPA de JASTRES, et ce avant le 31 décembre 2016.

Divers : les décorations de table seront réalisées par les enfants de l'école dans le cadre de l'activité art plastique des activités périscolaires.

Pour cette année, changer les décorations du sapin de Noël.

Rendez-vous le dimanche 4 décembre 2016 à 10 h 00 pour mise en place de la salle polyvalente et le sapin de Noël.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Prévoir de rajouter une poubelle à l'entrée de la salle polyvalente.
- Fonctionnement des feux rouges à vérifier.
- Vérifier lampe d'éclairage public du terrain de boules et du terrain multisports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

A Saint Didier sous Aubenas, le 10 octobre 2016

Le Maire,

Richard MASSEBEUF

